

Night time

seulement pour les courses qui durent 2 jours ou plus

règlement international = 1/2 h après coucher du soleil
1/2 h avant lever du soleil

exemple : pigeon lâché à 07h30 le samedi matin
coucher de soleil le samedi soir = 20h30
lever du soleil le dimanche matin = 05h30

le night time = période en heure minute et seconde durant laquelle les pigeons ne volent pas

dans l'exemple = 1/2 après coucher du soleil = 21h00
1/2 avant lever du soleil = 05h00 am

night = 08h 00 min 00 sec

pour avoir l'heure exacte des levers et couchers de soleil...aller sur internet

lors du calcul de la course, pour les oiseaux qui sont constatés le lendemain, pour ces pigeons seulement on crée un 2e clock détails avec le night time, mais on garde le clock details ordinaire pour les pigeons qui sont constatés le 1er jour.